



LA LETTRE DE LA CITOYENNETÉ

NATIONALITÉ, DROIT DE VOTE DES RÉSIDENTS ÉTRANGERS

Zurich, 9^e canton à accorder le droit de vote aux étrangers ?

Le droit de vote et d'éligibilité au niveau communal est accordé, sur l'ensemble du territoire, dans quatre cantons, Fribourg, Jura, Neuchâtel et Vaud. Le canton de Genève accorde le droit de vote communal mais pas l'éligibilité. En Suisse alémanique, trois cantons, Appenzell Rhodes-Extérieures, les Grisons et Bâle-Ville, autorisent les communes à donner le droit de vote à des habitants de nationalité étrangère. Le 11 septembre, la ville de Zurich a déposé une initiative visant à autoriser le droit de vote des étrangers au niveau communal. La ville juge qu'« étendre les droits civiques des personnes ne pos-

sedant pas la nationalité suisse renforcerait la démocratie et la cohésion sociale ». Elle rappelle que 42 000 étrangers majeurs vivent à Zurich depuis plus de deux ans, mais qu'ils ne peuvent pas participer aux élections et votations communales parce qu'ils n'ont pas résidé en Suisse depuis dix ans, condition requise pour prétendre au passeport helvétique. Les conditions à remplir seraient de résider dans la commune depuis au moins deux ans et de bénéficier d'une autorisation de séjour (permis B) ou d'établissement (permis C).

France : le collectif « J'y suis j'y vote » prépare les municipales

Le collectif J'y suis j'y vote réunit début octobre associations et militants afin de préciser les modalités des interventions qu'il prévoit d'organiser au moment des municipales de mars 2020. En juillet, le collectif a publié le communiqué suivant : « Depuis plusieurs années, des municipalités consultent toutes leurs habitantes et

tous leurs habitants avant de décider de projets d'aménagement.

Plusieurs consultations citoyennes de ce type ont eu lieu en Ile-de-France ces dernières semaines. A Ivry-sur-Seine, dans le Val-de-Marne, il s'agissait du renouvellement d'un incinérateur puis, comme dans d'autres villes et notamment à Paris, du choix des projets que la ville retiendra dans un budget participatif d'aménagements urbains. Dans plusieurs communes de Seine-Saint-Denis, il s'agissait d'une votation pour choisir une régie publique ou une société privée dans le renouvellement d'un contrat de gestion de l'eau.

Le collectif J'y suis j'y vote se réjouit de toutes ces initiatives qui montrent, une fois de plus, que la participation de toutes et tous les habitants, étrangers comme Français, est souhaitable pour la réussite des projets municipaux.

Les pouvoirs publics doivent en tirer la leçon que le droit de vote de toutes et tous est nécessaire à une véritable démocratie locale et ceci dès les prochaines municipales de 2020.

Qu'ils ou qu'elles aient ou non obtenu le droit de vote, des étrangères et des étrangers, avec l'appui du collectif, feront entendre leurs voix lors de ces élections. »

Disparition tragique d'un militant du droit de vote des étrangers

Khaled Melhaa, affaibli par la maladie d'Alzheimer, avait disparu fin juillet de son domicile ; son corps a été retrouvé cinq semaines après dans un champ. Le journaliste franco-algérien de 64 ans avait participé à de nombreux combats en faveur des immigrés, notamment les marches pour l'égalité de 1983 et 1984 et la création de Radio Beur. Ses biographes soulignent que le droit de vote des étrangers a été un de ses combats privilégiés et une des raisons pour lesquelles il a quitté le Parti socialiste qu'il trouvait trop timoré sur le sujet.

Ça bouge

Après Bruxelles qui s'est mobilisée pour que les étrangers aient le droit de vote au niveau régional, c'est au tour d'une autre grande ville, la capitale économique de la Suisse, Zurich, de réclamer le droit de vote pour les étrangers. Et dans ce cas, ce ne sont pas des citoyens qui se mobilisent mais des élus eux-mêmes.

Le droit de vote des étrangers continue de progresser, lentement mais régulièrement, dans le monde. Pourquoi pas en France ? On connaît l'obstacle constitutionnel et la frilosité de nos politiques sur le sujet, mais nous pouvons rester optimistes, des citoyens, ici aussi, se mobilisent.

La campagne prévue par le collectif « J'y suis, j'y vote » au moment des municipales de mars 2020 permettra d'interpeller, à nouveau, élus et population sur cette anomalie démocratique qui persiste dans notre pays, empêchant de nombreux résidents de nos cités d'y être considérés comme des citoyens à part entière.

Allemagne

Deux décrets publiés en août assouplissent les conditions permettant aux descendants des juifs déchus de leur nationalité pour avoir fui le régime nazi d'obtenir cette nationalité allemande. Les deuxième, troisième, quatrième, et, dans certains cas, cinquième génération nées avant le 1^{er} janvier 2000, pourront en faire la demande. Ils n'ont pas à prouver qu'ils disposent de suffisamment de moyens financiers. Un contrôle des connaissances de base de la langue allemande et d'ordre juridique et social en Allemagne est réalisé.

Autriche

Le Parlement a voté le 19 septembre une loi accordant la possibilité pour les enfants, petits-enfants, arrière-petits-enfants des juifs et des autres victimes du nazisme d'obtenir la nationalité autrichienne. Auparavant seuls les survivants de l'Holocauste avaient cette possibilité.

Belgique

Le collectif « 1 bru 1 vote » qui avait demandé sans succès que les étrangers aient le droit de vote aux élections régionales, demande la mise en place d'un parlement bruxellois de 89 citoyens représentant les 310 000 non-Belges de Bruxelles, avec un tiers d'élus communaux non Belges, un tiers de citoyens volontaires et un tiers de citoyens tirés au sort. Ce parlement serait convoqué avant les sessions du Parlement bruxellois, voterait des avis avec un pouvoir d'initiative en cas de majorité de deux tiers.

Espagne

Un problème informatique sur le portail gouvernemental a entraîné l'approbation de milliers de demandes de nationalité en instance présentées par les Juifs séfarades en vertu de la loi de 2015 (voir *La Lettre* n° 136). Le gouvernement prévoyait à l'époque près de 200 000 demandes. Depuis 2015, l'Espagne a naturalisé 8 300 descendants des Juifs séfarades expulsés il y a cinq siècles. De nombreuses autres demandes sont en attente de traitement et l'application de la loi expire en octobre 2019.

France

Nationalité

Candidat à la présidence des Républicains, Guillaume Larrivé, le 27 août à l'antenne d'Europe 1, a souhaité supprimer le droit du sol et mettre en place un nouveau code de la nationalité visant à limiter l'immigration. La préfecture du Val-de-Marne a refusé la nationalité française à une infirmière du département parce que, cumulant trois emplois, elle était con-

sidérée en infraction « au regard de la réglementation sur le temps de travail en France ».

Droit de vote

Les ressortissants d'un autre Etat de l'Union européenne, bien qu'inscrits sur les listes électorales pour les municipales et les européennes, ne pourront participer au référendum d'initiative partagée sur la privatisation des aéroports de Paris.

L'article 11 de la Constitution évoque simplement pour les référendums les « électeurs inscrits sur les listes électorales ». Le Conseil constitutionnel a estimé que « la référence à un dixième des électeurs inscrits sur les listes électorales ne vise que les citoyens français détenteurs du droit de vote et inscrits sur les listes électorales ».

Diversité

Sandro Gozi, élu en 22^e position sur la liste Renaissance (La République en marche) aux élections européennes, doit attendre la fin du processus du Brexit pour occuper son siège. Alors, l'ancien secrétaire d'Etat aux Affaires européennes du gouvernement italien de 2014 à 2018, a été nommé chargé de mission au cabinet du Premier ministre Edouard Philippe. Cette nomination a fait la une de la presse italienne et les leaders de l'extrême droite et du Mouvement 5 étoiles veulent déchoir M. Gozi de sa nationalité italienne.

Près de 350 représentants des diasporas africaines, ayant une double nationalité en France ou installés depuis longtemps, ont été reçus à l'Élysée le 11 juillet par le président français en compagnie du chef de l'Etat ghanéen. L'un des invités commente : « C'est la première fois, je pense, que l'on donne la parole à cette diaspora africaine en France sur les projets qu'elle est en train de mener, sur la vision qu'elle a sur la société française de demain. »

Luxembourg

Le président du Parti chrétien-social, Frank Engel, a confirmé le 5 août l'évolution de la position de son parti sur le droit de vote aux législatives des étrangers (voir *La Lettre* n° 158) : « Je veux qu'on prenne le temps et que l'on ait la sérénité de débattre de cette question comme il faut le faire... Je pars du constat que nous sommes une société où une moitié décide et l'autre moitié fait en sorte que nous ayons de quoi décider et cela, à la longue et étant donné le nombre énorme de nouveaux résidents que nous attirons chaque année, n'est pas socialement tenable. »

Un accord bilatéral a été signé le 18 juin entre Xavier Bettel, Premier ministre, et Steve Barclay, secrétaire d'Etat britannique, pour garantir le droit de vote aux élections locales des Luxembourgeois résidant au Royaume-Uni, après un éventuel Brexit. Les citoyens britanniques résidant au Luxembourg conserveront,

comme tous les autres étrangers, le droit de vote local qu'ils ont depuis 2003.

Portugal

Nationalité

Le tiers des 33 000 demandes des descendants des Séfarades expulsés au moment des persécutions de l'Inquisition a été approuvé. Les demandes sont vérifiées par les communautés israéliennes de Lisbonne et Porto. Elles émanent principalement d'Israël, de Turquie, du Brésil et du Venezuela.

Diversité

D'origine bissau-guinéenne, Joacine Katar Moreira est tête de liste du jeune parti « Libre » aux élections législatives du 6 octobre, à Lisbonne. Elle était déjà en 2^e position sur la liste du parti de tendance gauche libertaire et écologique aux élections européennes mais n'avait pas été élue. Historienne, chercheuse à l'institut universitaire de Lisbonne, madame Katar Moreira milite pour le droit de vote des étrangers aux élections locales : « Nous exigeons que tous les immigrants qui ont un permis de séjour aient le droit de voter. L'immigré qui détient le permis de résidence signifie des années et des années d'investissement dans l'économie nationale, des années de contribution par son travail, des connaissances pour la construction d'une société. »

Royaume-Uni

Dans le gouvernement de Boris Johnson, Kemi Olukemi Badenok est ministre de l'Enfance et de la Famille. Née au Royaume-Uni de parents nigériens, la nouvelle ministre a vécu au Nigéria jusqu'à l'âge de 16 ans avant de revenir en Angleterre et d'acquiescer la nationalité britannique. Membre du Parti conservateur depuis 2005, elle a été élue au Parlement en 2017.

Russie-Ukraine

La surenchère des passeports continue. Le décret accordant un passeport russe aux habitants des régions de Donetsk et de Louhansk (le Dombass) signé par le président russe le 24 avril dernier (voir *La Lettre* n° 160) a eu un effet immédiat : plus de 60 000 demandes ont été déposées, et 25 000 résidents de ces régions ont obtenu la citoyenneté russe.

Réciproquement, en août, le président ukrainien Volodymyr Zelensky a signé un décret facilitant l'attribution de la citoyenneté ukrainienne pour les Russes persécutés dans leur pays.

Suisse

Fusion de neuf villages après une votation en 2008, Val-de-Travers est une commune de plus de 10 000 habitants située dans le canton de Neuchâtel, près de la frontière française. Dans

ce canton, les résidents étrangers ont le droit de vote communal depuis 1848 et le droit d'éligibilité communale depuis 2007. A Val-de-Travers, le maire de la commune, choisi parmi les élus, change chaque année. Pour la deuxième fois et jusqu'à l'été 2019, le maire est un Belge, Frédéric Mairy, qui n'a pas voulu abandonner sa nationalité car il n'y a pas d'accord de double nationalité entre la Suisse et la Belgique.

Un nouvel exercice de démocratie directe a eu lieu à Kloten, près de Zurich, en août. Dans cette ville de 30 000 habitants, dont 32 % d'étrangers, un vote à main levée a eu lieu sur la place centrale pour décider des projets d'aménagement qui seront retenus et financés par la municipalité. Des moins de 18 ans et des étrangers faisaient partie des 700 votants, comme ils en avaient le droit. Seuls deux autres cantons suisses ont gardé cette tradition des « assemblées du pays » (*landsgemeinde*) : Glaris et Appenzell Rhodes-Intérieures.

Union européenne

L'annonce le 10 septembre par Ursula von der Leyen, la nouvelle présidente de la Commission européenne, de l'intitulé du portefeuille de l'immigration fait beaucoup de vagues. L'ancien « migrations, affaires intérieures et citoyenneté » s'appelle désormais « protection du mode de vie européen ». L'eurodéputé Raphaël Glucksmann y voit la « résurrection bruxelloise du sinistre ministère de l'Immigration et de l'Identité nationale ». Le Parlement européen va sans doute demander un intitulé plus ouvert.

Burkina-Faso – Côte d'Ivoire

Au dernier recensement, il y aurait 3,5 millions de Burkinabé en Côte d'Ivoire, dont 61 % sont nés en Côte d'Ivoire. 1,5 million de ces Burkinabé sont appelés à voter pour la première fois en 2020 à l'élection présidentielle du Burkina-Faso, encore faut-il qu'ils prouvent leur nationalité (voir *La Lettre* n° 155).

Canada

Forum Research a posé en juin à 1 645 Canadiens les dix questions du test de connaissances exigé en vue d'obtenir la nationalité. 12 % des Canadiens, et seulement 5 % des Québécois, parviennent à obtenir la note demandée, huit réponses sur dix. La question la moins bien répondue est : « Qui est le chef d'Etat du Ca-

nada ? » Seuls 19 % des Canadiens savent que c'est la reine Elisabeth II d'Angleterre.

Colombie

Le gouvernement a naturalisé, le 20 août, 24 000 enfants de réfugiés vénézuéliens, nés sur le sol colombien depuis août 2015. La mesure se poursuivra jusqu'en août 2021 : « Ces enfants sans défense ont le droit d'avoir une nationalité, et fièrement, nous leur disons : ils sont colombiens. »

En théorie la Colombie comme le Venezuela appliquent le droit du sang mais, après la rupture des relations diplomatiques entre les deux pays, les enfants vénézuéliens nés en Colombie risquaient de devenir apatrides.

Inde

Dans le cadre d'un vaste recensement de la population de l'Assam, Etat de 33 millions d'habitants dans le nord-est du pays, à la frontière du Bangladesh, la Cour suprême a publié le 31 août la nouvelle liste des citoyens (*National Register of Citizens*). Au total 1,9 million d'habitants, la plupart musulmans, vont être déchus de leur nationalité indienne et devenir apatrides. Les autorités ont jugé qu'ils n'avaient pas fait la preuve qu'eux, leurs familles, leurs ancêtres, s'étaient installés en Assam avant le 24 mars 1971, date de l'indépendance du Bangladesh, et sont considérés comme des Bangladais (voir *La Lettre* n° 155).

Kirghizistan

Ancienne république autonome de l'Union soviétique et souveraine depuis 1991, le pays limitrophe de la Chine a reçu les félicitations du Haut Commissariat aux réfugiés de l'ONU et fêté début juillet la fin des apatrides, passés de 13 700, dont 2 000 enfants de moins de six ans au moment de l'indépendance, à 0 en 2019. La plupart de ces apatrides était originaires des autres républiques de l'ancienne URSS.

Maroc

Dans un communiqué publié le 23 août par l'association Tafra pour la solidarité et la fidélité les six militants rifains emprisonnés après les événements qui ont secoué la région d'Al Hoceima en 2016 et 2017 disent être « déterminés à renoncer à la nationalité de l'Etat marocain et à abandonner le lien de fidélité au Roi ».

Les Marocains résidant à l'étranger (MRE) sont toujours privés du droit de vote, le décret d'application de l'article 17 de la Constitution de 2011 n'a toujours pas été publié. Cet article stipule que « les MRE bénéficient de l'ensemble des droits de citoyenneté, notamment le droit de voter, de se présenter aux élections, à travers les listes électorales locales, régionales et nationales ». Les MRE sont environ 5 millions soit près de 15 % de la population marocaine. Ils ont pu voter une

seule fois, aux législatives de 1984. Certains responsables marocains invoquent des problèmes financiers et logistiques empêchant l'application de la Constitution.

République de Maurice

Interpellé par l'opposition qui estime que le gouvernement est en train de « vendre la citoyenneté et le passeport mauricien », le Premier ministre a indiqué le 6 août que l'île avait reçu depuis 2015, 3 631 demandes de nationalité, en avait accordé 268, refusé 469 et que 482 étaient en cours d'examen.

Pour obtenir la nationalité mauricienne, il faut une contribution équivalente à 1 million de dollars et 500 000 dollars pour le passeport.

Sénégal

Des fonctionnaires du ministère de la Justice ont été arrêtés pour avoir organisé un réseau de vente de faux passeports sénégalais à des Libano-Syriens, moyennant 1 million de francs CFA.

Somalie

Le président Mohamed Abdullahi Mohamed a annoncé le 1^{er} août avoir renoncé à sa nationalité américaine. Bien que la Constitution du pays autorise la double nationalité, les polémiques se poursuivaient depuis son élection en février 2017.

Togo

Le ministre des Affaires étrangères a inauguré début juillet le Haut Conseil des Togolais de l'extérieur, instance qui regroupera l'ensemble de la diaspora et servira d'interface avec le gouvernement sur les questions d'intérêt commun. Il a déclaré : « Je crois que la question du droit de vote des Togolais de la diaspora est en voie de résolution. »

Tunisie

Candidat à l'élection présidentielle du 15 septembre, le Premier ministre, Youssef Chahed, a annoncé en août avoir renoncé à la nationalité française avant de déposer sa demande comme l'exige la Constitution. Arrivé en 5^e position du premier tour avec 7,5 % des suffrages, il n'est pas qualifié pour le second tour.

Turquie

Fin juillet, 981 étrangers avaient acquis la nationalité depuis qu'une loi de 2018 permettait de l'obtenir pour un investissement dans le pays de 500 000 dollars, contre 2 millions auparavant. Un milliard aurait déjà été perçu par l'Etat provenant de ces nouveaux Turcs.

Site Internet de
La Lettre de la citoyenneté :
www.lettredelacitoyennete.org

Etats-Unis : le président Trump continue son offensive contre les migrants

Recensement (suite)

Si la Cour suprême a refusé d'introduire une question – proposée par l'administration Trump – sur la citoyenneté dans le recensement de 2020 (voir *La Lettre* n° 160), et si cette décision continue à faire du remous entre l'American Civil Liberties Union (qui la contestait) et des administrations qui se renvoient la responsabilité, le Président ne souhaite pas en rester là : il a ordonné aux Agences d'essayer de compiler les informations existantes sur la citoyenneté des résidents. Avec toujours l'objectif de redessiner la carte électorale.

Pas de nationalité pour les pauvres

L'administration Trump a décidé que les bénéficiaires d'aides sociales (soins subventionnés, aide au logement...) se verront refuser la nationalité américaine, et même le permis de séjour américain (la « carte verte ») car ils sont susceptibles de devenir des « charges pour la société ». Les migrants pauvres disposent à leur arrivée d'allocations et de bons alimentaires pour une durée limitée. Ce sont ceux-là qui sont visés par le dispositif qui va concerner 22 millions d'étrangers disposant de la carte verte et 10 millions d'immigrants installés illégalement.

L'Etat de Californie s'élève contre cette décision gouvernementale. « Un quart de la population de l'Etat est immigré, et près de la moitié des enfants californiens ont au moins un parents immigré » précise M. Becerra, procureur général. « Cela affecte la Californie de façon disproportionnée, et cela viole une disposition de la Constitution garantissant une égale protection à l'admission », argumente-t-il. Les procureurs du Maine, de Pennsylvanie, de l'Oregon et de Washington DC ont réagi de même.

« Le gouvernement Trump a un problème avec les immigrés, notamment ceux qui ont la peau foncée » a déclaré Gavin Newsom, gouverneur de Californie.

Remise en cause du droit du sol

Le 21 août, le président Trump déclarait vouloir remettre en cause le droit du sol pour les immigrés clandestins : « Vous traversez la frontière avec un bébé, félicitations, le bébé est maintenant un citoyen américain... c'est franchement ridicule. »

Il a dit

Jean-Bruno Tagne, journaliste

« Il faut bien qu'on se rende à l'évidence : le refus de la double nationalité qu'ont entretenu les pouvoirs successifs des présidents Ahmadou Ahidjo et Paul Biya comme un fétiche fait beaucoup de mal au Cameroun. On a pourtant cruellement besoin de toutes ces intelligences pour faire avancer un pays qui marque le pas depuis plus de cinquante ans. »

Le Bled parle, 29/08/2019

Sport et nationalité

La coupe du monde de rugby qui se déroule pour la première fois en Asie, au Japon, de septembre à début novembre est l'occasion de revenir sur un sujet récurrent, les naturalisations des meilleurs sportifs pour renforcer les équipes nationales, ou de clubs quand les règlements limitent le nombre d'étrangers par équipe.

Le rugby fait d'ailleurs un peu exception dans ce domaine puisqu'il suffit de jouer trois ans dans un pays pour pouvoir en porter le maillot national sans obligation d'en avoir la nationalité. La fédération internationale a d'ailleurs décidé d'allonger cette durée à cinq ans à partir de 2021. Il y a eu une volonté d'internationaliser un sport auparavant limité à certaines zones géographiques. C'est ainsi que sur les 31 sélectionnés de l'équipe du Japon, 15 sont originaires de différents pays d'Océanie, grands pourvoyeurs de rugbymen

de talent, et ont été naturalisés japonais.

L'exemple inverse est illustré par un sport traditionnel japonais, le sumo. Le plus titré de l'histoire de ce sport, le mongol Hakuho, arrivé au Japon à l'âge de 15 ans, vient seulement d'être naturalisé japonais, à l'âge de 34 ans et au moment de sa retraite sportive. Il est seulement le troisième sumotori non japonais à avoir été naturalisé.

La Lettre de la citoyenneté est publiée six fois par an par l'ASECA.

Contact : Licorne - tél. 03 22 91 55 24

Directeur de publication : Christian Fabry - Siège administratif : 10 rue Victor-Duvauchelle - 80000 Amiens.

Impression : Imprimerie Moderne de Bayeux - Tirage : 300 exemplaires.

Comité de rédaction : Bernard Delemotte, Christian Fabry, Françoise Galland, Françoise Gavelle, Pierre Gineste, Pierre-Yves Lambert (Belgique), Alain Merckaert, Filippo Miraglia (Italie), Catherine Tettiravou ; a participé à ce numéro : Anne Dechoz.

Pour vous abonner à
**La Lettre
de la citoyenneté**

Abonnement pour
un an (6 numéros)

Individuels

30 euros

Associations/bibliothèques/mairies/administrations et soutien

50 euros

Écrire et envoyer un chèque à l'ordre de : ASECA - Maison des associations
12 rue Frédéric-Petit - 80000 Amiens